



**Direction générale adjointe aux Solidarités**

**Réunion du 23 septembre 2022**

**Date de convocation : 15 septembre 2022**

**Délibération N° 1**

**POLITIQUE DEPARTEMENTALE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES  
INTRAFAMILIALES**

**Projet de prévention porté par le Lion's Club de Bresse**

**Président** : M. Sébastien Martin

**Membres présents** : Mme Catherine Amiot, Mme Géraldine Auray, M. Alain Ballot, Mme Marie-Claude Barnay, Mme Colette Beltjens, M. Vincent Bergeret, M. Pierre Berthier, M. Frédéric Brochot, Mme Claudette Brunet-Lechenault, M. Raymond Burdin, M. Frédéric Cannard, Mme Claude Cannel, Mme Nadège Cantier, Mme Mathilde Chalumeau, Mme Sylvie Chambriat, Mme Carole Chenuet, Mme Sophie Clement, M. Jean-François Cognard, Mme Josiane Corneloup, M. Jean-Patrick Courtois, Mme Nathalie Damy, Mme Amelle Deschamps, M. Jean-Christophe Descieux, M. Thierry Desjours, M. Jean-Michel Desmard, M. Patrick Desroches, M. Lionel Duparay, M. Bernard Durand, M. Arnaud Durix, M. Michel Duvernois, M. Jean-Luc Fonteray, Mme Marie-Thérèse Frizot, M. Alain Gaudray, Mme Chantal Gien, Mme Aline Gruet, M. Jean-Vianney Guigue, M. Jean-Marc Hippolyte, M. Sébastien Jacquard, Mme Carine Lalanne, Mme Dominique Lanoiselet, M. Didier Lauberat, Mme Elisabeth Lemonon, M. Dominique Lotte, Mme Cécile Martelin, M. Sébastien Martin, Mme Marie-France Mauny, Mme Viviane Perrin, M. Alain Philibert, Mme Florence Plissonnier, M. Hervé Reynaud, Mme Christine Robin, M. Anthony Vadot, Mme Françoise Vaillant

**Membre(s) absent(s) ou excusé(s)** : M. André Accary, M. Jean-Claude Becousse, Mme Evelyne Couillerot, Mme Dominique Melin, Mme Elisabeth Roblot

M. André Accary a donné pouvoir à M. Sébastien Martin, M. Jean-Claude Becousse à Mme Colette Beltjens, Mme Evelyne Couillerot à M. Jean-Marc Hippolyte, Mme Dominique Melin à M. Alain Gaudray, Mme Elisabeth Roblot à M. Jean-Michel Desmard.

## LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu la délibération du 26 juin 2018 aux termes de laquelle l'Assemblée départementale a adopté un programme départemental de lutte contre les Violences intrafamiliales (VIF) traduisant la volonté du Département de renforcer son engagement dans ce champ par une approche transversale et partenariale,

Vu la délibération du 17 septembre 2020 aux termes de laquelle l'Assemblée départementale a validé les orientations du programme départemental de lutte contre les VIF pour la période 2020-2022 et adopté le règlement d'intervention qui prévoit une possibilité de co-financement des actions de prévention à hauteur de 80 % maximum du cout global du projet avec un plafond de 4 000 €,

Vu la délibération du 22 juillet 2021 aux termes de laquelle l'Assemblée départementale a donné délégation à la Commission permanente pour se prononcer sur toute affaire, à l'exception des attributions propres au Conseil départemental visées aux articles L.3312-1 et L.1612-12 à L.1612-15 du CGCT,

Vu le rapport de M. le Président,

Considérant que le Lion's Club de Bresse, sous l'impulsion de son Président exerçant la profession d'infirmier, souhaite apporter son concours à la lutte contre les VIF en favorisant la sensibilisation du grand public,

Considérant le succès du premier évènement caritatif de sensibilisation du grand public organisé à Louhans le samedi 2 octobre 2021 par le Lion's Club et ses partenaires,

Considérant la demande de subvention présentée par le Lion's Club à hauteur de 2 500 € pour l'organisation d'une deuxième journée, le 8 octobre 2022 à Louhans, centrée sur la problématique spécifique des enfants,

### Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- d'attribuer au Lion's Club de Bresse une subvention de 2 500 € pour l'organisation d'un évènement de sensibilisation du grand public sur la thématique des VIF qui se déroulera, le samedi 8 octobre 2022 à Louhans.

Les crédits sont inscrits au budget du Département sur le programme « Action sociale », l'opération « Violences intra-familiales », l'article 6574.

Le Président,  
André ACCARY



### Exécutoire de plein droit

Transmission en Préfecture le 30 SEP. 2022

Publié ou Notifié le 30 SEP. 2022

Affiché le